

## MESSAGE DU PRESIDENT

---

2009 fut pour notre institution une année de transition et de consolidation.

Elle a vu le 1<sup>er</sup> janvier l'entrée en vigueur du Règlement du Conseil d'Etat sur les tâches et compétences de l'autorité de probation, dont on pourra lire le texte complet dans le présent rapport d'activité. Ce règlement définit notamment le cercle des bénéficiaires de l'assistance de probation : celle-ci peut s'exercer sur mandat des autorités judiciaires ou sur demande. Une nouvelle mission de la Fondation s'est concrétisée depuis le mois de novembre 2009, après une période d'essai qui s'est révélée concluante : il s'agit, comme nous l'annoncions dans notre message de l'année 2008, de la prise en charge par l'atelier TIG (travaux d'intérêt général) des prestations personnelles des personnes condamnées à cette peine par le Tribunal des mineurs, sanction qui est considérée comme une véritable alternative aux courtes peines privatives de liberté. Les responsables de cette action s'y sont engagés avec enthousiasme, et nous leur exprimons toute notre reconnaissance pour leur travail astreignant, mais passionnant. On lira plus loin leurs réflexions sur les débuts de cette expérience.

Les comptes de l'année ont été une fois de plus équilibrés. L'essentiel des produits est constitué par la subvention annuelle de l'Etat de Vaud, par le biais du Service pénitentiaire, destinée à financer les prestations de la Fondation en vertu de la Convention de subventionnement conclue en mai 2009. Les montants versés par l'Etat sont complétés par des contributions volontaires de privés ou de collectivités publiques, soit des communes. C'est grâce à ces dons que nous pouvons entreprendre des actions spéciales en faveur de notre clientèle. Que ces donateurs soient ici chaleureusement remerciés.

On relève que la FVP est maintenant la seule autorité de probation de Suisse à ne pas dépendre directement de l'administration cantonale, depuis que l'autorité argovienne n'est plus depuis 2009 une institution de droit privé.

Disons encore que nous continuons à entretenir de bonnes relations avec le Service pénitentiaire et plus particulièrement avec notre répondant direct qu'est l'Office d'exécution des peines.

Est bonne aussi la collaboration entre la direction et la Commission du personnel, créée en mai 2008.

Nous ne saurions terminer ce message sans relever une fois de plus la qualité de l'engagement, de la motivation et la conscience professionnelle de l'ensemble de nos collaborateurs : nous tenons à tous les remercier très sincèrement.

François Jomini  
Ancien Juge cantonal